

CRÉER, AFFILIER UN CLUB

à la Fédération Française de Bridge

- Comment ?
- Pourquoi ?

Comment créer un club ?

- sa forme juridique ?
 - Association régie par la loi de 1901
- les démarches à effectuer ?
 - établir des statuts, à partir de statuts type fournis gratuitement par la F.F.B.
 - les déposer à la Préfecture dont dépend le siège social du club
 - remplir l'extrait de déclaration au Journal Officiel
 - attendre la publication de la création du club au Journal Officiel et le récépissé de dépôt de la Préfecture

Affilier un club à la FFB ?

- Vous créez votre club ?

Après avoir élaboré vos statuts, adressez-les avec une demande d'adhésion au Comité de Bridge régional dont il dépend (liste des comités régionaux sur simple demande)

- Vous êtes déjà une association loi de 1901 pratiquant d'autres activités et vous souhaitez créer une section bridge ?

Il vous suffit, après un vote de la modification de vos statuts en A.G.E., d'en faire la déclaration auprès de la Préfecture puis de demander son affiliation auprès du Comité régional de bridge dont vous dépendez

S'affilier : pourquoi ?

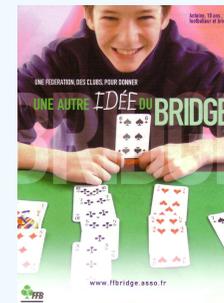
- un club affilié offre à ses adhérents la possibilité de pratiquer le bridge de multiples façons : tournois et compétitions divers, adaptés à chaque niveau
- il bénéficie, pour la mise en place des tournois et compétitions, de tous les supports fédéraux en matière d'organisation
- il offre à ses adhérents l'opportunité de figurer dans un classement national
- des stages thématiques proposés par la Fédération lui permettent de former ses arbitres et enseignants,

s'affilier : pourquoi ?

- il peut, dans le cadre d'une école de bridge, accueillir les non bridgeurs en leur proposant une formation et des documents pédagogiques élaborés par l'Université du Bridge (organe de la Fédération en charge de la formation)
- il bénéficie de l'accès gratuit à un Intranet où circulent infos, idées, documents, avec la mise à disposition d'une boîte à outils...
- il est couvert par un contrat d'assurance global souscrit par la F.F.B.
- il fait bénéficier ses adhérents (licenciés) de nombreux services

Les avantages offerts ?

- des outils
- des services
- des documents
- des tarifs
- des partenariats
- des services adhérents
- des contacts



des outils

- un logiciel de dépouillement des tournois : saisie rapide des données sur ordinateur et résultat instantané, consultable par les joueurs sur Internet
- du matériel publicitaire et de promotion, sur simple demande : affiche, tract, règle du jeu, stylos, etc.
- un clip de présentation du bridge sur cassette ou CD rom
- tous ces outils sont fournis et expédiés aux clubs affiliés gratuitement

des services

- l'organisation de tournois de régularité au sein des clubs et de tournois spécifiques
- l'envoi de données pour les Rondes Société Générale (tournois simultanés organisés sur toute la France, tous les jours, et permettant de se comparer au niveau national)
- et de livrets de commentaires pour les Super Rondes (1^{er} mardi et 3^{ème} vendredi du mois, a.m. et soir)
- la publication, le jour même, des résultats de tous les tournois et des Rondes Société Générale
- la publication sur Internet des coordonnées du club dans l'annuaire des clubs affiliés et dans la Revue annuelle de Classement

des documents

- un ouvrage, «Le Club à la carte », véritable guide destiné aux responsables de club pour gérer, animer, développer, communiquer
- une brochure de « Recommandations à l'usage des clubs »
- des guides du développement pour organiser différentes opérations de promotion
- un document général de présentation du bridge pour vous aider dans vos différentes démarches auprès des entreprises, municipalités, associations etc.
- un guide « Relations presse » mode d'emploi - des dossiers de presse à personnaliser, des visuels
- un abonnement gratuit au journal fédéral « L'As de Trèfle » (3 numéros par an)
- un bulletin fédéral trimestriel, F.F.B. Infos, spécialement conçu à l'usage des clubs

des tarifs préférentiels

- pour l'achat des manuels pédagogiques de la F.F.B. (destinés aux enseignants et aux élèves)
- sur les « produits club » disponibles dans les Boutiques du Bridgeur
- sur les prix pratiqués par certains de nos partenaires (voir partenariats)

... des partenariats

- la SOCIETE GENERALE, partenaire officiel de la Fédération
- ... et une possibilité de sponsoring par ses agences locales
- TOURISTRA, agence de voyages, qui, outre la dotation en séjours de l'Espérance par paires, offre des réductions sur les séjours dans ses villages de vacances

des services adhérents (licenciés)

- organisation des tournois de régularité
- organisation de simultanés et diverses compétitions (championnats des écoles de bridge, Espérance...) avec livrets de donnes commentées
- attribution de points d'expert (PE)
- gestion du classement
- un classement en temps réel consultable à tout moment sur Internet
- une lettre de classement annuelle
- une carte licence

des services adhérents (licenciés)

- un guide « Accueil » remis au nouveau licencié
- un guide de l’Ethique et des Convenances
- le défraiement des déplacements lors des finales nationales
- une couverture responsabilité civile automatique dans le cadre des activités au sein de la Fédération
- un abonnement gratuit au journal fédéral « L’As de Trèfle » (3 numéros par an)
- des tarifs préférentiels consentis par nos partenaires

des contacts

La Fédération Française de Bridge*

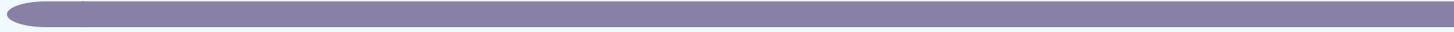
- 110 000 licenciés
- 1210 clubs répartis sur 29 comités régionaux
- participation annuelle aux tournois de clubs : près de 7 millions de joueurs
- 3000 enseignants agréés
- près de 3000 arbitres agréés
- 10 titres mondiaux - 23 titres européens

*- 20 quai Carnot 92210 ST CLOUD

- Tel : 01 55 57 38 00

- E.mail : developpement@ffbridge.net

- Internet : www.ffbridge.asso.fr



Le Comité :

-